

TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES ET
PROFESSIONNELLES DES JEUNES

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



EDITO

Directeur de la publication
Alix Roche
Rédacteur en chef
Jean-Baptiste Chabert
Rédaction
Sophie Tasque

Webmestre éditorial
Sigolène Angot
Coordination éditoriale
Agnès Verdeau
Maquette et mise en page
Solène Cipolla

Dépôt légal
Janvier 2020
Date de parution
Février 2020

Issn
En cours d'attribution
Impression et édition
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Entre la fin de la période d'obligation scolaire et la stabilisation dans une vie d'adulte autonome, la jeunesse est un « état de transition » que l'on sait difficile par la richesse et la diversité des travaux qui lui ont été consacrés. Qu'il s'agisse de leur indépendance financière ou résidentielle, le chemin vers l'autonomie de la génération actuelle des 15-30 ans n'est plus celui des générations qui l'ont précédée.

S'il convient de garder à l'esprit le caractère hétérogène de la jeunesse qui reste traversée par de fortes inégalités, profondément liées au niveau social d'origine et au niveau scolaire pour l'ensemble des jeunes, les conditions d'entrée dans la vie adulte et d'accès à l'autonomie se sont **cependant** considérablement transformées depuis 30 ans. Avec l'allongement de la durée des études, l'élévation importante du niveau moyen de qualification, et pourtant la persistance d'un chômage important et d'un accès à l'emploi contrarié, celles-ci se sont même significativement détériorées pour une partie d'entre eux.



Cette situation interpelle à de multiples égards les acteurs publics que sont les Régions qui disposent de plusieurs compétences clés en matière de jeunesse (lycées, information, orientation, formation professionnelle, enseignement supérieur, transports). En confiant aux Régions le chef de filât en matière de jeunesse, la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a encore confirmé le rôle important des régions dans le domaine des politiques de jeunesse. Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, ce nouveau contexte législatif s'est traduit par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif – le Fonds régional pour la jeunesse – destiné à promouvoir une approche, globale **et lisible**, de la jeunesse et une mise en cohérence des nombreux dispositifs existants à l'échelle régionale. Faciliter l'autonomie des jeunes, en leur donnant les moyens de la construire par une meilleure insertion professionnelle et sociale en constitue son objectif principal, dans le même esprit que celui des politiques publiques envisagées ces dernières années.

Dans ce contexte, des travaux ont été menés sur la jeunesse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux-quels de nombreux partenaires producteurs de données et d'analyse ont contribué (INSEE, ORM, DROS, Agences d'urbanisme ...). Ces travaux ont notamment permis d'apporter un éclairage statistique sur les grandes évolutions qui ont touché la jeunesse en privilégiant en particulier celles de ses conditions d'accès à l'autonomie. Ce numéro de la Focale se propose d'en présenter les résultats principaux, en abordant dans un premier temps la question de la jeunesse, sous l'angle de l'enjeu démographique.

Des jeunes moins nombreux en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans un contexte global de vieillissement de la population française, la question du maintien de l'équilibre démographique, entre les jeunes, et notamment les jeunes actifs et les moins jeunes, est une préoccupation de politique publique pour la plupart des régions françaises.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, favoriser le maintien des jeunes adultes sur le territoire régional et attirer de nouveaux jeunes actifs, pour pallier notamment l'essoufflement de la croissance démographique

et le vieillissement en cours de sa population, est une des ambitions portées par la politique régionale au travers de l'un de ses schémas de planification stratégique qu'est le SRADDET (Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire). En visant des objectifs démographiques précis, plusieurs axes d'intervention ont été identifiés dans des domaines touchant notamment à l'habitat et aux mobilités, des problématiques fondamentales dans l'accès des jeunes à la formation et à l'emploi.



Combien de jeunes vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

En 2016, 1,12 million de jeunes âgés de 15 à 34 ans habitent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme pour les autres régions françaises, le nombre et la part des jeunes a nettement diminué ces trente dernières années. Alors qu'ils représentaient en région un peu moins du tiers de la population en 1990

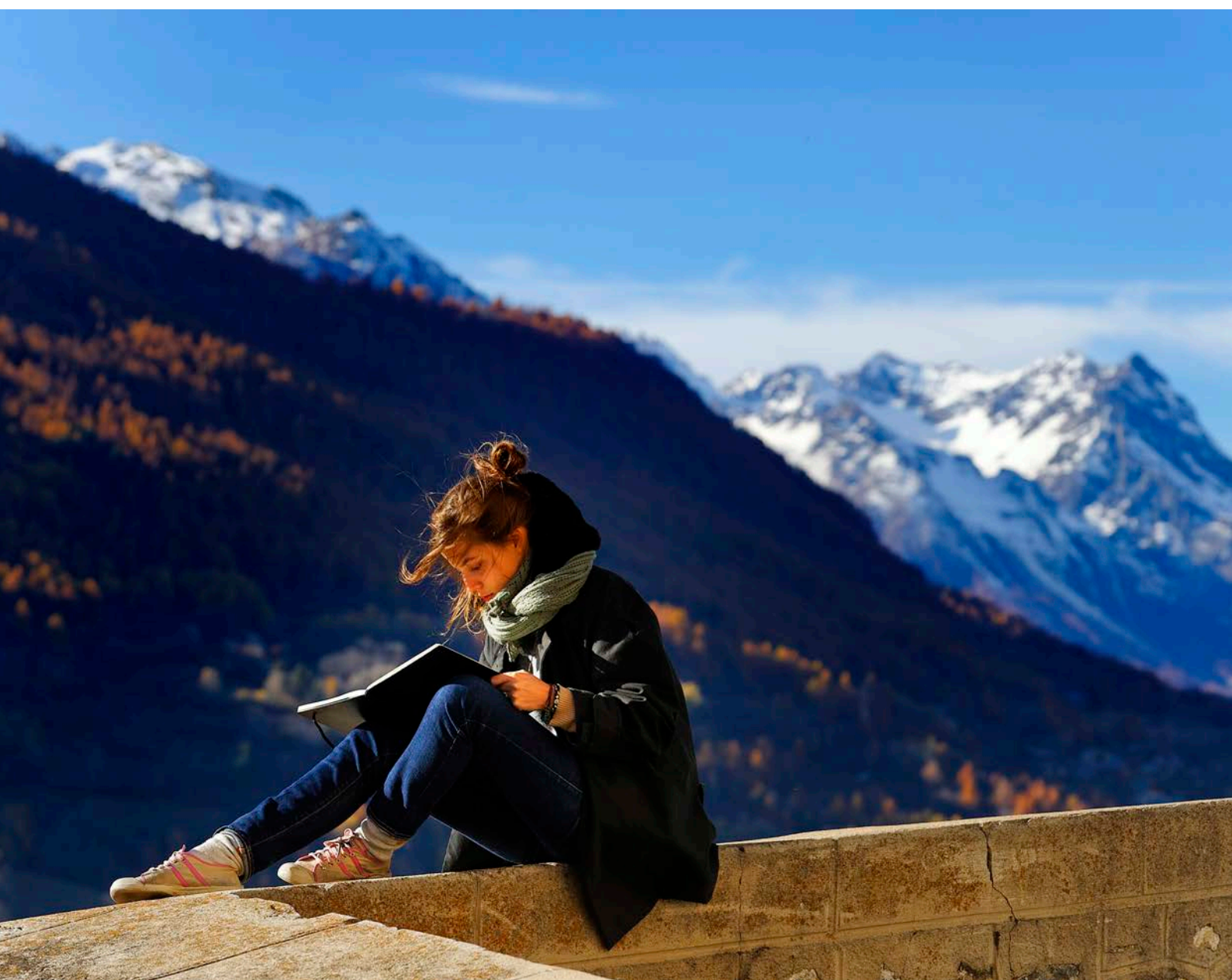
(28,2%), ils n'en représentent plus que 22,4% en 2016. Comme ailleurs, cette baisse s'explique essentiellement par le vieillissement de la population et la forte progression des plus de 60 ans qui représentent aujourd'hui plus de 28% de la population régionale. Cependant, contrairement à d'autres régions en France, la baisse de la part des jeunes est moins notable en Provence-Alpes-Côte d'Azur : le repli du nombre de jeunes depuis 1990 y est en effet deux fois moins rapide (- 6 % contre - 12 % pour la moyenne des régions de province).

Rendre la région plus attractive auprès des jeunes actifs

Avec la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, les Régions se sont vu confier par l'Etat la responsabilité d'établir un schéma régional de planification et d'aménagement du territoire à moyen et long terme (2030-2050). Ce document doit permettre la mise en œuvre d'une politique régionale cohérente couvrant 11 domaines obligatoires parmi lesquels la lutte contre le changement climatique, la gestion économe de l'espace, l'équilibre des territoires, l'habitat ou encore le développement des transports.

Selon le scénario démographique retenu pour l'élaboration du SRADDET, le nombre de jeunes âgés de 15 à 34 ans devrait augmenter de 6,5% entre 2016 et 2050 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce scénario retient des hypothèses démographiques (hypothèses en termes de fécondité, d'espérance de vie et de migrations vers l'étranger) plus favorables que les tendances démographiques constatées. Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient à l'avenir, l'INSEE estime que le nombre de jeunes âgés de 15 à 34 ans diminuerait au contraire de 4,2 % entre 2016 et 2050.

Quel que soit le scénario démographique retenu, il est important de noter que la part des jeunes dans la population régionale est appelée à poursuivre sa baisse sous l'effet d'une augmentation importante du nombre de personnes âgées. Selon les deux scénarios (un scénario favorable et un scénario de prolongation des tendances actuelles), les 15-34 ans représenteraient 20 % de la population en 2050.





Retenir et attirer les jeunes adultes, la difficile équation de l'attractivité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Si l'augmentation globale de la natalité dans la région observée sur la période 1955-2001 aurait dû conduire à un accroissement de la part des jeunes dans la population globale, elle n'a pas été suffisante pour compenser totalement l'impact des migrations résidentielles selon une étude récente de l'INSEE consacrée à l'analyse de ces migrations dans la région. Bien que positif, le solde entre les arrivées de personnes nées hors de la région et les départs de natifs des mêmes générations a en effet nettement fléchi entre 1990 et 2016. À y regarder de plus près, des différences notables en matière de solde migratoire s'observent néanmoins selon les tranches d'âge considérées.

En effet, selon les tranches d'âge, le solde migratoire n'est pas de la même nature – en d'autres termes, il n'est pas du même signe. Alors que la tranche d'âge des 25-34 ans se caractérise par un équilibre migratoire avec autant de jeunes sortants que de jeunes entrants (+ 19 200 / - 19 600), cet équilibre migratoire ne s'observe pas sur les autres tranches d'âge constitutives de la jeunesse. Ainsi, selon les chiffres du recensement analysés par l'INSEE, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur perd de nombreux jeunes sur les tranches 15-24 ans, et dans une moindre mesure sur les 25-29 ans. Cette perte de jeunes que l'on peut analyser comme un déficit d'attractivité de la région sur ces tranches d'âge n'est toutefois pas spécifique à la région Sud. Quasiment toutes les régions perdent des jeunes de ces tranches d'âge, et quasiment toutes au profit de la région Ile de France. L'offre de formation que l'on y trouve, sans équivalent en France, explique largement ce phénomène. Pour la tranche d'âge des 25-34 ans sur laquelle on constate un équilibre des entrées/sorties, il est intéressant d'observer que trois régions dominent les échanges migratoires depuis

la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou vers notre région : l'Ile de France qui, sur cette tranche d'âge contrairement aux autres, « envoie » plus de jeunes adultes qu'elle n'en reçoit mais également l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes qui sont à l'inverse les deux principales destinations des jeunes adultes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au final, pour une région de littoral, l'attractivité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sens de sa capacité à attirer des jeunes adultes et à les maintenir, peut être qualifiée de « moyenne ». Elle est plus faible que beaucoup d'autres régions françaises. Ainsi, par rapport à la Corse et à la région Auvergne-Rhône-Alpes qui attirent autant de jeunes arrivants que Provence-Alpes-Côte d'Azur, la différence se fait sur les départs : les jeunes adultes de Corse et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont beaucoup moins souvent tendance à quitter leur région que ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. À l'inverse, ce n'est pas sur les départs mais sur les entrées que la différence est notable avec notamment l'Occitanie, la Bretagne, la Nouvelle Aquitaine ou encore le Centre Val de Loire : si ces régions enregistrent autant de départs de jeunes adultes, elles en attirent en revanche beaucoup plus.

L'analyse comparée du profil des jeunes entrants en région et des jeunes sortants est particulièrement instructive. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le profil dressé par l'INSEE des entrants et des partants âgés de 25 à 34 ans est très proche : ils sont majoritairement diplômés du supérieur (c'est le cas de 6 jeunes adultes sur dix) et ils occupent souvent des postes de cadre (plus de deux sur dix). C'est un profil très différent de celui de la population du même âge restée en région. Paradoxalement, et malgré leur niveau de diplôme, ces jeunes adultes entrants sont plus souvent au chômage un an après leur installation que les jeunes « stables » restés en région (23% contre 16%). En définitive, il apparaît que les relations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les autres régions françaises donnent plus lieu à un échange équilibré de jeunes de 25 à 34 ans diplômés qu'à une fuite des cerveaux.

Une autonomie contrariée par des conditions d'accès à l'emploi et au logement devenues plus difficiles

Qu'il s'agisse de leur accès à l'emploi et notamment de leur accès à un emploi stable, de leur possibilité d'assumer financièrement un logement, et plus globalement d'assumer financièrement leur propre existence, le chemin vers l'autonomie des jeunes d'aujourd'hui est devenu plus progressif et complexe qu'il le fût pour les générations précédentes. Un éclairage statistique récent nous permet d'en mesurer certains aspects dans la région.



Des difficultés d'insertion professionnelle plus fortes pour les non-diplômés

Avec le phénomène de massification et d'allongement des études qui a caractérisé toute la décennie des années 90 pour s'interrompre au début des années 2000, le caractère sélectif du marché du travail s'est accru. Le fait de ne pas être diplômé est devenu particulièrement discriminant pour l'insertion professionnelle des jeunes. Concomitamment, sous l'effet du même phénomène et du chômage de masse, le rendement économique et social des études s'est aussi

significativement affaibli mais de façon différenciée selon les diplômes et les spécialités de formation.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le phénomène d'allongement des études est manifeste. Alors que les deux-tiers des jeunes âgés de 15 à 34 ans n'étaient pas ou plus en études à 21 ans en 1990, cette proportion est tombée à 50% en 2016, une proportion d'ailleurs stable depuis 2000 marquant un arrêt du phénomène d'allongement des études. Il en résulte que la part des diplômés du supérieur, parmi les jeunes de 30 à 34 ans, a plus que doublé entre 1990 et 2016 avec une progression encore plus nette pour les femmes que pour les hommes, comme le montre la figure 1. Alors que moins de 20% d'entre elles étaient diplômées du supérieur en 1990 (19,4%), c'est le cas de près d'une femme sur deux en 2016 (48,3%).

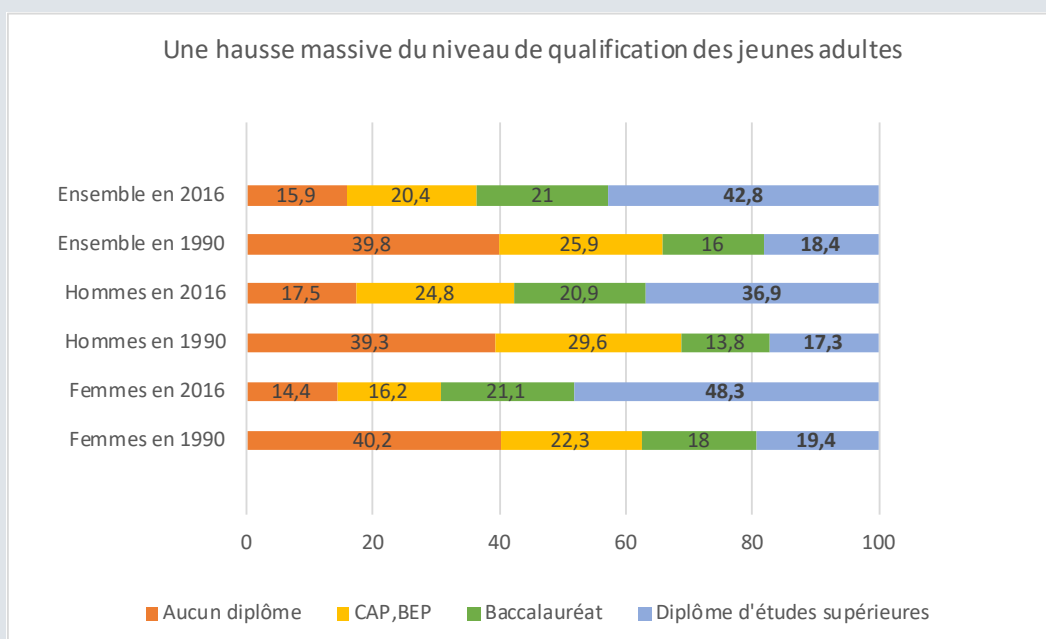
Par cette hausse massive du degré de qualification, et donc du niveau de concurrence en résultant entre jeunes adultes, les non diplômés ont vu leur accès à l'emploi particulièrement fragilisé. À l'échelle de la région, les non diplômés sont ainsi beaucoup plus exposés au chômage en 2016 qu'ils ne l'étaient en 1990. Alors que 27% d'entre eux étaient au chô-

mage en 1990, ils étaient 38% en 2016 (chiffres issus du recensement INSEE). L'impact du diplôme et de la qualification sur la probabilité d'être au chômage est particulièrement visible dans la région. En 2016, les non-diplômés sont en effet 1,4 fois plus souvent au chômage qu'un diplômé de CAP ou BEP et jusqu'à 2,8 fois plus qu'un diplômé du supérieur selon l'INSEE.

Sur le front du chômage des jeunes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste l'une des régions les plus concernées en France. En considérant l'indicateur du taux de chômage localisé (traditionnellement retenu pour effectuer des comparaisons), la région se positionne plutôt mal avec 23,3 % de jeunes de 15-24 ans au chômage contre 20,8% à l'échelle de la France en 2018. Seules les régions Hauts de France (27,5%) et Occitanie (25,9%) enregistrent des taux de chômage plus élevés. S'agissant du taux de chômage des jeunes femmes, il reste encore supérieur à celui des hommes mais dans des proportions moindres qu'au début des années 1990. Conformément à ce qui est observé au niveau national, l'écart de taux de chômage entre les femmes et les hommes s'est réduit sous l'effet, d'une part, de l'élévation forte du niveau de diplôme des femmes, d'autre part, d'une destruction plus importante d'emplois à dominante masculine (construction, industrie) suite à la crise de 2008.



Une hausse massive du niveau de qualification des jeunes adultes



Lecture : En 2016, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 48,3% des femmes âgées de 30-34 ans non inscrites dans un établissement scolaire étaient diplômées du supérieur.

Champ : 30-34 ans non scolarisés.

Source : INSEE Analyses, 2019, Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, quand la vie d'adulte se fait attendre.

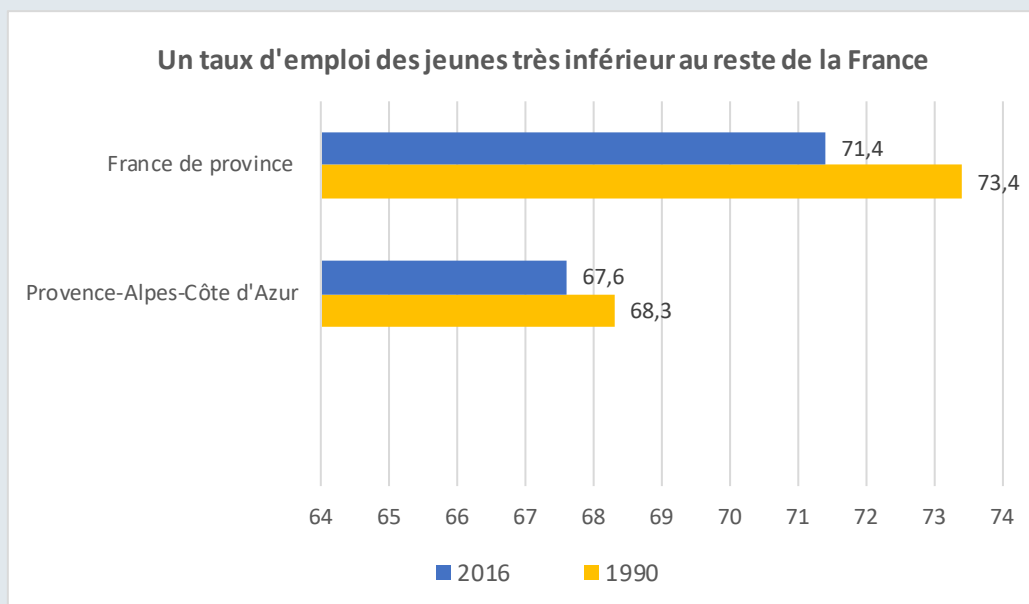


En termes d'insertion professionnelle des jeunes, et notamment des jeunes ayant terminé leurs études (une catégorie plus pertinente statistiquement pour observer le taux d'emploi des jeunes), Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe, en 2016, à l'avant-dernier rang des régions devant les Hauts-de-France. Selon l'INSEE, seuls 67,6 % des jeunes ayant terminé leurs études sont en emploi en 2016 dans la région. C'est 3,8 points de moins que la France de province (71,4 %) comme l'illustre la figure 2 ci-dessous et c'est une proportion en légère baisse par rapport à 1990 (68,3%).



L'examen par l'Observatoire régional des Métiers (ORM) de la situation professionnelle des jeunes, trois ans après leur sortie du système éducatif, et selon leur niveau de diplôme, confirme l'importance du diplôme dans l'accès à l'emploi mais témoigne aussi de la moindre valorisation de certains diplômes sur le marché du travail : si les jeunes sans diplôme

sont presque deux fois moins nombreux en 2013 à occuper un emploi au bout de trois ans que les bac +5, les titulaires d'un bac+3 hors santé et social et bac+4 rencontrent de réelles difficultés et présentent un taux d'emploi similaire à celui de jeunes titulaires d'un CAP-BEP ou d'un bac professionnel tertiaire.

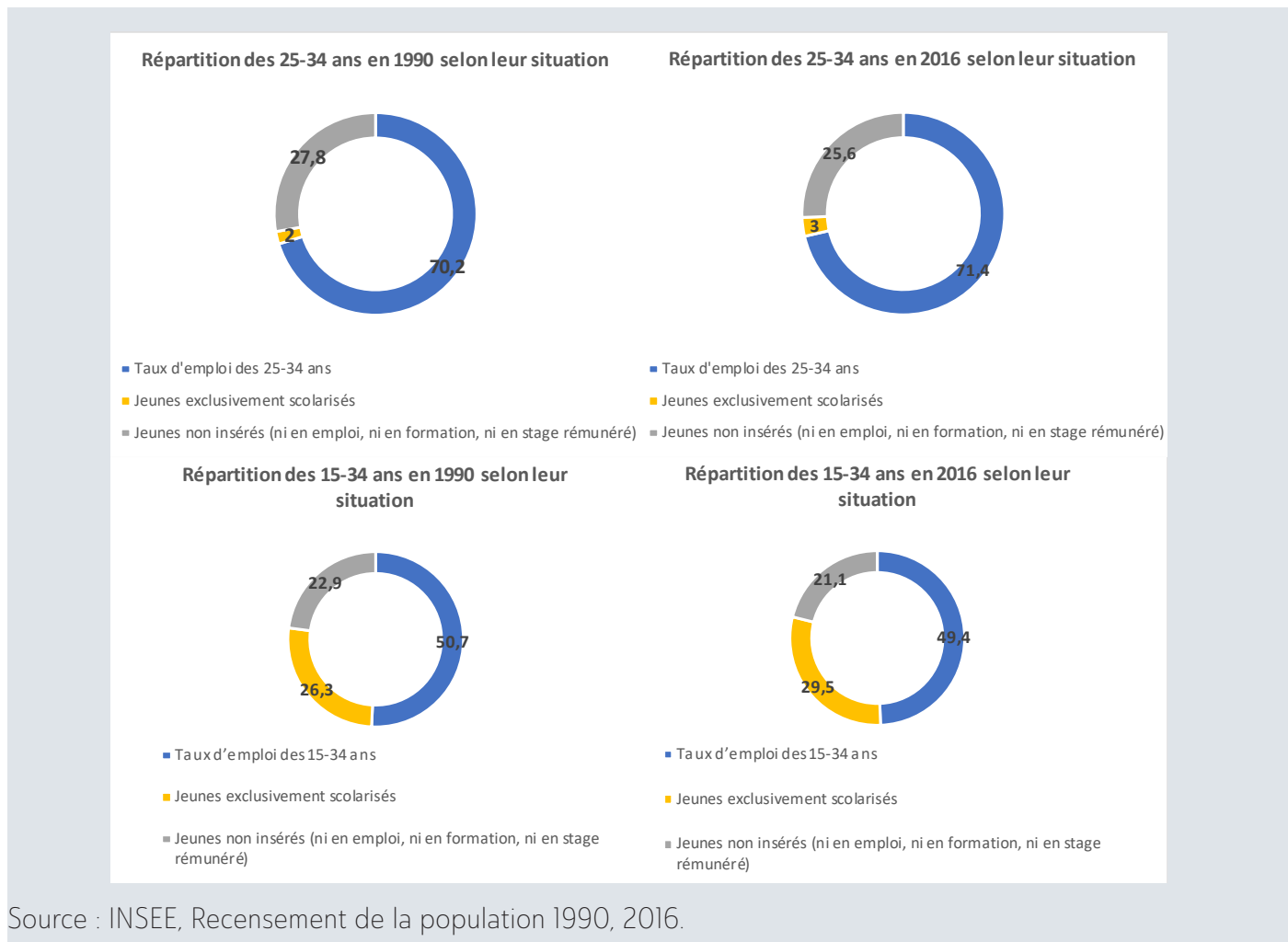


NB : il s'agit ici du taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 34 ans ayant terminé leurs études (ou non scolarisés).
Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2016, 67,6% des jeunes âgés de 15 à 34 ans et non scolarisés ont un emploi.

Source : INSEE, Recensement de la population 1990, 2016.

Si l'on considère non plus uniquement les jeunes ayant terminé leurs études mais l'ensemble de la jeunesse âgée de 15 à 34 ans (incluant des jeunes en emploi, en études mais également des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études), ce taux d'emploi est bien entendu inférieur : il atteint à peine les 50% (49,4%) (cf. figure 3). Par rapport à la France métropolitaine, l'écart est lui aussi important (52,3%). S'agissant des femmes de 15

à 34 ans ayant terminé leurs études, leur taux d'emploi a fortement progressé depuis 25 ans mais il reste encore inférieur à celui des hommes (64,4 % contre 70,6 %). Elles occupent également dans des proportions beaucoup plus importantes que les hommes des emplois à temps partiels (15,0 % contre 6,2 %), particulièrement pour les moins diplômées d'entre elles.



Lorsqu'ils ont un emploi, l'insertion professionnelle des jeunes passe beaucoup plus souvent qu'avant par l'obtention d'emplois « précaires ». Comme on peut le lire dans le tableau qui suit, l'emploi précaire, plus précisément les formes particulières d'emplois (CDD, intérim, emploi aidés, stages, apprentissage) ont considérablement augmenté entre 1990 et 2016. Lorsqu'on s'intéresse en particulier à la tranche d'âge des 25-34 ans, proportionnellement moins en études et plus en emploi, on voit que près de 16% des jeunes adultes âgés de 25-34 ans avaient en 2016 un emploi précaire, c'est presque le double de ce que l'on observait en 1990 (8,6%).





Répartition des 25-34 ans emploi (en %)	1990	2016
Apprentis	0,1	1,2
Emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés...)	8,6	15,7
Emplois en CDI ou fonctionnaires	78,9	71,9
Indépendants	11,7	10,9
Stagiaires	0,7	0,3

Source : INSEE, recensement de la population 1990, 2016.

S'agissant de la catégorie des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation – une catégorie approchant la définition européenne des « Neet ou Neither in Employment, Education or Training », – ils sont en proportion plus nombreux dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 21% des jeunes sont en effet dans cette situation contre 18,5% en France. Si la part de ces jeunes est, contrairement à ce que l'on observe en France, en recul dans la région (en recul de 2 points entre 1990 et 2016), il faut souligner que cette baisse n'est imputable qu'à celle des femmes.

En matière d'apprentissage, généralement considéré comme un accélérateur d'insertion, on observe dans la région, sur la période 1990-2016, les mêmes tendances qu'au niveau national : les effectifs entrés en apprentissage ont beaucoup augmenté et cette augmentation est pour l'essentiel imputable au fort développement des effectifs dans le supérieur. Dans la région, les entrées dans l'apprentissage ont même plus que doublé sur cette période (15 000 apprentis en 1990 contre plus de 32 000 en 2015) et se sont for-

En effet, alors que 30% des jeunes femmes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation en 1990, elles ne sont plus que 23% dans ce cas en 2015 selon l'INSEE. À l'inverse, la part des jeunes hommes se trouvant ni en emploi, ni en études, ni en formation a quant à elle augmenté sur cette même période passant de 15,5% en 1990 à 19,3%. À noter que cette augmentation parmi les hommes n'est pas spécifique à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'observe également au niveau national.

tement féminisées (29,0 % des apprentis étaient des femmes en 1990, contre 39,5 % en 2016). On observe au niveau régional le même constat fait au niveau national, à savoir celui d'une « aspiration par le haut » traduisant l'augmentation très importante du supérieur dans l'apprentissage et la baisse des effectifs d'apprentis dans le secondaire : alors que l'apprentissage ne comptait quasiment pas de diplômés du supérieur en 1990, ils en constituent près du quart en 2016.



L'accès au logement pour les jeunes : un enjeu clé pour lever les freins à l'emploi et à la formation

Outre la qualification et les compétences, de nombreuses difficultés sont susceptibles d'interférer dans la trajectoire d'autonomie et d'insertion professionnelle des jeunes. Parmi ce qu'il est convenu d'appeler les freins périphériques à l'insertion ou à l'emploi, la mobilité, et plus spécifiquement le logement, est devenu un élément clé. Pour les jeunes en formation, l'accès à un logement indépendant peut être en effet déterminant pour la poursuite d'études, le choix d'une professionnalisation ou d'un changement d'orientation. Parce qu'elle détermine l'accessibilité des zones pourvoyeuse d'emplois, la mobilité résidentielle est donc devenue primordiale pour les jeunes actifs. Selon un rapport récent de la DARES (2017) consacré à

l'insertion professionnelle des jeunes, le fait de déménager et de quitter son département de résidence peut augmenter jusqu'à 50 % la probabilité pour un jeune demandeur d'emploi (15-29 ans) d'accéder à un emploi. Le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) estime quant à lui à 40%, la part de jeunes qui changent de zone d'emploi durant les sept premières années de leur vie active.

Sur le plan de l'action publique, il en résulte que, à l'échelle régionale, et dans le cadre des compétences qui sont celles des Régions, certaines catégories de « jeunes-publics » font l'objet d'une attention particulière. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agit pour l'essentiel des apprentis, des jeunes actifs en démarche d'insertion sociale et professionnelle, au premier rang desquels les jeunes suivis par les missions locales et des étudiants. Pour ce faire, l'acteur public régional dispose de plusieurs leviers d'intervention (développement d'une offre de logement adaptée, construction de logements abordables, accompagnement des collectivités locales, partenariats avec Action logement...).



La situation des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur vis-à-vis du logement

Quelle que soit leur situation au regard des études ou de l'emploi, les jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur tendent davantage à habiter chez leurs parents que ceux de la France de province. Ce phénomène n'est pas nouveau note l'INSEE et peut s'expliquer, pour les étudiants, par la forte concentration de la population à proximité des lieux d'études. Il est à noter que, une fois les études terminées, ce phénomène perdure : 38,4 % des jeunes chômeurs ou inactifs de la région habitent toujours au domicile familial contre 35,5 % en France de province et, même lorsque qu'ils sont insérés professionnellement, près d'un jeune sur 5 (19,6 %) réside encore chez ses parents contre 16 % en France de province.

Pour celles et ceux qui quittent le foyer familial, l'on observe également, depuis les années 1990, une évolution des modes de cohabitation choisis. Ils ont tout d'abord moins tendance que par le passé à s'installer en couple. Ainsi, on observe par rapport à la France de province, une baisse plus prononcée dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la part de jeunes vivant en couple (de 41,8 % à 33,7 % en 2016). Ils vivent aujourd'hui de plus en plus souvent seuls dans leur logement (12,9 % contre 8,3 %) et ont légèrement plus que par le passé recours à la colocation (7 % des jeunes en 2016).



Moins enclins à quitter le foyer parental, les jeunes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont également moins prompts à se marier. Lorsqu'ils sont en couple, ils se marient moins fréquemment et plus tard. Sous l'effet de la massification des études supérieures des femmes et leur participation croissante au marché du travail, on note en effet dans la région un recul de l'âge de la première maternité de près de deux ans en l'espace de 25 ans. Si ce recul s'observe ailleurs en France, les mères de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en moyenne plus âgées que les autres mères de province. Avec 1,99 enfant par femme en 2016, la fécondité y reste toutefois la plus élevée de France métropolitaine.

Si le maintien des jeunes au sein du foyer familial peut relever d'un choix individuel, il s'explique aussi par un manque de ressources financières qu'aggrave un contexte de loyers élevés et un accès plus compliqué que par le passé aux logements sociaux. En effet, selon l'INSEE, alors qu'en 1990, 15 % des jeunes disposant d'une autonomie résidentielle déclaraient résider en HLM, cette proportion est tombée à 10,7% en 2016.

Une baisse qui s'explique notamment par la faiblesse du taux de rotation des locataires entraînant un effet d'éviction des jeunes vers le parc locatif privé. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, selon une étude menée en partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme et consacrée au logement des jeunes, 57% des jeunes actifs sont logés dans le parc locatif privé et seulement 8% au sein du parc social. Combiné à des niveaux de loyer plus élevés dans la région que dans le reste de la France, notamment pour les villes étudiantes – en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le prix moyen du mètre carré s'élevait en 2017 à 13,1€/ mois contre 12,7€ en France métropolitaine –, la part du revenu consacré aux dépenses de logement (taux d'effort) est élevée. Pour les jeunes allocataires de prestations logement, il s'élève à 26% contre 22% pour l'ensemble des allocataires logement. Comme le souligne régulièrement l'Observatoire national de la vie étudiante, le coût de l'accès à un logement autonome dans le parc privé nécessite de plus en plus que les étudiants cumulent revenus d'activités, soutien familial et aides sociales.

Des disparités territoriales importantes dans l'accès au logement et à l'emploi des jeunes

Parce qu'il existe des écarts persistants d'opportunités d'emploi entre les différentes zones d'emploi du territoire régional – le taux de chômage de la zone d'emploi d'Aix est 1,5 fois inférieur à celui de la zone d'emploi d'Arles – les jeunes qui sortent du système éducatif sont confrontés à des conditions locales d'accès au logement et à l'emploi très différentes selon les zones d'emplois, ce qui rend plus ou moins facile leur quête

d'autonomie après leurs études. Selon l'INSEE, ce sont les zones d'emploi de Gap et de Briançon qui présentent la situation la plus favorable de la région. L'insertion professionnelle y semble plus facile, en partie du fait des nombreux emplois saisonniers qu'offre le tissu productif local, mais aussi grâce à une concurrence réduite par le départ de nombreux jeunes vers les plus grands pôles d'emploi de la région. Leur autonomie résidentielle est également rendue plus aisée en raison notamment d'un marché du logement plus favorable. Avec des taux d'emploi élevés et des taux de chômage parmi les plus faibles de la région, les zones d'emploi de Menton-Vallée de la Roya

et d'Aix-en-Provence semblent également offrir de bonnes conditions d'insertion professionnelle aux jeunes mais avec une autonomie résidentielle qualifiée de moyenne par l'INSEE. Dans ces deux zones, l'autonomie résidentielle est inférieure à ce que devrait permettre l'insertion professionnelle en raison possiblement d'un coût élevé du logement. À l'inverse, d'autres zones d'emplois comme les zones d'emploi d'Avignon, de Marseille-Aubagne, d'Arles et d'Orange cumulent un taux d'emploi et un taux d'autonomie résidentielle des 15-34 ans nettement inférieurs à la moyenne régionale.



Une situation financière plus précaire que leurs aînés

La diminution du niveau de vie des jeunes et la dégradation de leurs conditions de vie matérielles n'est pas nouvelle. À l'échelle nationale et plus encore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les jeunes sont

fortement touchés par la précarité, une situation souvent très liée à celle de leurs parents. Un quart des jeunes ménages, dont le référent fiscal a moins de 30 ans, vit sous le seuil de pauvreté en 2016. Avec un taux de pauvreté de 24,7%, contre 22,5% en France métropolitaine, la région est en 2016 la quatrième région française la plus touchée par la pauvreté des jeunes.

Au niveau infrarégional, on observe de fortes disparités avec un taux de pauvreté le plus élevé dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne (29,6%) ainsi que dans le Vaucluse. À l'inverse, les territoires alpins, la zone d'emploi d'Aix en Provence, ainsi que le littoral azuréen affichent des taux de pauvreté chez les jeunes inférieurs à la moyenne nationale.

ECLAIRAGES

Commission de concertation sur la politique de la jeunesse, Reconnaître la valeur de la jeunesse, Livre vert, 2009, Rapport au Premier ministre.

DARES, France Stratégie, 2017, L'insertion professionnelle des jeunes, Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Dubet F., 2018, Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute, Lormont, Le Bord de l'eau.

Dubet F., Deles R., 2018, Quand on n'a « que » le diplôme - Les jeunes diplômés et l'insertion professionnelle, PUF.

DROS, 2019, Éducation, socialisation et accès à l'autonomie des jeunes : la place du numérique
http://www.drospaca.org/fileadmin/DROS_PACA/Etudes/Dros_Note_de_synthese_Jeunes_Numerique.pdf

DROS, 2018, Se loger quand on est jeune et en difficulté d'insertion
http://bit.ly/DROS_Logtjeune2018

DROS 2008, « La précarité juvénile en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Les Cahiers du DROS, n°02.
http://bit.ly/DROS_precaritejeune_2008

ORM, 2015, Quand l'école est finie en Provence-Alpes-Côte d'Azur – Premiers pas dans la vie active de la génération 2010 – Enquête 2013
http://bit.ly/ORM_Ecolefinie-2013

Partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Insee :

INSEE Analyses 2019, « Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur : quand la vie adulte se fait attendre », n°76.
http://bit.ly/IA76_AutnomieJeun_2019

INSEE Analyses, 2019, « Migrations résidentielles des 25-34 ans : un échange équilibré de jeunes diplômés » n°77.
http://bit.ly/IA77_MigResjeunes2019

Région SUD
Portrait territorial de la Jeunesse,
http://bit.ly/SUD_portraitJeunes_2019

Partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Agences d'urbanisme :

Le logement des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019
http://bit.ly/AU_Logtjeunes_2019

Partenariat entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Etablissements d'enseignement supérieur :

Les mobilités actives des jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur : d'une contrainte technique à une nécessité de santé, 2018, Aix-Marseille Université.
http://bit.ly/ESR_MobJeune_2018

